

## A55

### Zones souhaitables pour l'implantation d'un dispositif anti-bruit / photovoltaïque

Ce document identifie les zones où l'implantation d'un dispositif anti-bruit serait utile, compte-tenu de l'environnement proche du viaduc autoroutier de l'A55. **On ne s'est placé que du point de vue protection contre le bruit, pas de celui de la production d'énergie photovoltaïque.**

En effet pour la production d'énergie photovoltaïque, l'ensemble du viaduc est probablement intéressant à équiper, compte-tenu de son exposition, ce serait à confirmer par une étude adéquate<sup>1</sup>.

#### 1) Zone concernée

Dans ce qui suit la zone analysée ne concerne que la partie de l'A55 **en viaduc** située entre la fin / le début<sup>2</sup> des tunnels situés sous la zone de la Joliette et la sortie 3 Les Arnavaux. Après les Arnavaux des murs anti-bruits existent déjà, on peut supposer qu'ils ont été implantés en fonction des besoins des zones correspondantes.

#### 2) Vue générale



*Vue générale du viaduc urbain de l'A55*

Côté sud l'A55 se compose de deux viaducs séparés, un par sens de circulation :

- A : viaduc sud-nord : depuis la sortie du tunnel Boulevard de Dunkerque jusqu'après la tour CMA-CGM
- B : viaduc nord-sud : depuis avant la tour CMA-CGM jusqu'à l'entrée du tunnel au niveau des Terrasses du Port.

Les deux viaducs se regroupent en un viaduc unique qui longe en surplomb le faisceau SNCF d'Arenc et passe devant la zone nouvellement construite de Smartseille/Les Fabriques (zone C).

<sup>1</sup> Les économies d'échelle permises par un équipement complet au lieu d'un équipement limité aux zones à nuisances sonores seraient aussi à prendre en compte.

<sup>2</sup> Selon le sens de circulation.

3) **Zone A** : Viaduc sud-nord entre le Boulevard de Dunkerque et la tour CMA-CGM.



*Détail de la zone A*

Sur cette image, les immeubles d'habitation ont été colorés en rouge. En effet ces bâtiments n'ayant pas climatisation, au contraire des immeubles de bureau ou des hôtels, il est nécessaire d'ouvrir les fenêtres lors des périodes chaudes.

La Cité scolaire internationale, en construction, est en vert.

On ne connaît pas encore l'avenir des Docks des Suds, bâtiment qui actuellement ne pâtit pas du bruit de l'autoroute : quand il est utilisé il est lui aussi la source de nuisances sonores pour le voisinage...

On peut distinguer 3 parties :

- 1- Sortie du tunnel et voie d'accès à l'A55 en provenance du boulevard de Dunkerque. Deux immeubles d'habitation sont à proximité et la chaussée de sortie du tunnel est en rampe, d'où un bruit plus important, même si la trémie l'amortit un peu.



*Sortie du tunnel – Vue en direction du sud – Habitations à gauche*

- 2- Partie où l'A55 est en palier, mais où les véhicules accélèrent (certes en dérogation avec la limitation de vitesse à cet endroit, qui est de 50 km/h, mais c'est une autre histoire...). Deux résidences sont d'ores et déjà habitées (My Liberty - repère a sur l'image ci-dessus, et Marsiho - repère b), et une troisième (La Porte Bleue - repère c) en cours de finition pour une livraison en 2023. Une quatrième (H99 - repère d) est prévue, mais les travaux n'ont pas encore débuté.



*Vue côté Boulevard de Paris : à droite My Liberty*



*Vue côté rue Jean-Gaspard Vence : à gauche la Porte Bleue (encore en construction)*

- 3- La partie de la Cité scolaire internationale, où se trouve également un immeuble d'habitation ancien, dans l'angle nord-ouest.

À cet endroit le viaduc est en courbe et s'éloigne progressivement des bâtiments.

Idéalement la mise en œuvre du dispositif anti-bruit/photovoltaïque devrait être envisagée de la sortie du tunnel au point de jonction des deux viaducs (voire un peu avant, à affiner par les études ultérieures). La longueur maximale de cette zone est d'environ 750 m.

Compte-tenu de l'implantation des immeubles d'habitation le dispositif doit protéger les deux côtés, au moins dans la partie 2 (une protection côté Est est peut-être suffisante dans les autres zones, il conviendra de confirmer cette approche par les études acoustiques compte-tenu de la réverbération du bruit, en particulier pour la partie 1).

- 4) **Zone B** : Viaduc nord-sud entre la tour CMA-CGM et l'entrée en tunnel située au niveau des Terrasses du Port



*Détail de la zone B*

Dans cette zone les seuls immeubles d'habitation sont ceux vus au point précédent (La Porte Bleue - repère c et H99 - repère d), puisqu'ils sont situés entre les deux chaussées.

La partie basse de La Porte Bleue est partiellement protégée du bruit par un immeuble de bureaux.



*Vue depuis le viaduc nord-sud de la Porte Bleue (à gauche) et de l'emplacement du futur H99*

Les autres bâtiments proches de ce viaduc sont des bureaux et hôtels (situés côté Est du viaduc) et la salle de spectacle Le Silo (située côté Ouest).

Il faut donc a minima protéger les immeubles d'habitation (une protection du seul côté Est de l'autoroute étant possible, puisque côté Ouest ce sont les emprises du port.

Cependant le prolongement de cette protection jusqu'à l'entrée du tunnel permettrait de protéger le jardin situé devant le cinéma et la place Henri Verneuil qui, même s'ils sont situés en contrebas du viaduc, en perçoivent le bruit.

La longueur maximale de cette zone est d'environ 1000 m.

5) **Zone C** : Viaduc unique au niveau de Smartseille



*Viaduc au-dessus de faisceau ferroviaire d'Arenc*



*Viaduc passant devant Smartseille*



*Viaduc passant devant Smartseille*

Dans cette zone il y a des bâtiments déjà construits (Smartseille), comprenant des bureaux et hôtels, mais aussi des logements.

D'autres sont en cours de construction ou prévus (Les Fabriques).

Euroméditerranée parle sur son site d'un projet de Corniche nord : « Deux kilomètres de promenade en bord de mer seront accessibles grâce à une corniche piétonne aménagée autour de l'A55. Ce bel espace végétalisé avec "vue sur mer" va rendre le littoral plus beau et plus attractif ».

Il conviendrait de clarifier les effets de ce projet (s'il est toujours d'actualité !) sur la situation actuelle de l'A55 dans cette zone pour garantir la cohérence avec le projet de protection phonique/photovoltaïque.

De même les projets de construction dans la zone située au sud de Smartseille devraient être analysés, même s'ils seront un peu plus éloignés du viaduc.

Dans la situation actuelle (Smartseille et les Fabriques seulement) la longueur maximale de cette zone est d'environ 450 m.

-----